



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 018-211801790-20260610-2026\_044-AU

**S<sup>2</sup>LO**

## **ARRETE N° 2026-044 DU 10 JUN 2026**

portant délégation temporaire de fonction d'Officier d'Etat Civil

Le Maire de PIGNY,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Mesdames et Messieurs les Maires-Adjoints se trouveront empêchés d'assurer la célébration des mariages le samedi 27 juin 2026 à la mairie de Pigny ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de déléguer un Conseiller Municipal dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame Laëtitia VERDIER, Conseillère Municipale, est déléguée pour exercer concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le samedi 27 juin 2026 à 17 heures à la mairie de Pigny.

**ARTICLE 2** : Sa signature sera précédée de la mention de délégation.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de Pigny, Patrick RICHARD, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera remise aux intéressés. Il sera exécutoire à compter de la date de dépôt en Préfecture du Cher.

Le Maire

P. RICHARD

Notifié le : 10/06/2026

Mme Laëtitia VERDIER



*Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens-telerecours.fr>*

Publié sur site <https://pigny.fr> le 10/06/2026

Acte télétransmis au représentant de l'Etat et certifié exécutoire le : 10/06/2026